

Les Travaux du Conseil Municipal

Séance publique du 6 Juin 2018

Au cours de sa séance du 6 Juin 2018, le Conseil Municipal a débattu et adopté les affaires suivantes :

Question n° 3 – Décisions municipales n° 08 à 14/2018

08-2018 Giovanni DE CHECCHI - Location presbytère

09-2018 Autorisation stationnement - M. LIGNEREUX - Food-Truck Born to Run (du 07 05 2018 au 06 05 2019)

10-2018 Autorisation stationnement - M. GUYOT - Food-Truck Roodys (du 07 05 2018 au 06 05 2019)

11-2018 Location Isotherm Habitat - 3 Rue de la Fontaine

12-2018 Acquisition véhicule électrique garage LACAZE

13-2018 - Vente d'un cheval de trait Uhland 2 à l'Association Les Cavaliers du Trident

14-2018 Autorisation stationnement - M et Mme LOYAU - Food-Truck Bistrot des Gônes (du 16 06 18 au 15 06 19)

Question n° 4 – Urbanisme – Procédure de modification simplifiée n° 3 – PLU – Avis sur le dossier

Sur présentation de Monsieur Guy LAURET, à l'unanimité, émission d'un avis favorable sur le dossier de la modification simplifiée n°3 du PLU de Vendargues dont l'objectif est de modifier les emprises des emplacements réservés n°3 et 21 et de procéder à une mise à jour du plan et de la liste des emplacements réservés (suppressions relatives à des projets abandonnés ou réalisés et actualisation du bénéficiaire suite aux transferts de compétence en matière de voirie).;

Question n° 5 – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Sur présentation de Monsieur Guy LAURET, **à l'unanimité**, il est pris acte :

- de l'existence et de la transmission aux élus du projet de délibération et du document annexé relatif aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Question n° 6 – ZAC Pompidou – Traité de concession d'aménagement – Avenant n° 6 portant prorogation – Adoption

Sur présentation de Monsieur Jean-Paul FINART, **à l'unanimité**, adoption de la prorogation de la durée du traité de concession confiant à GGL Groupe l'aménagement de la ZAC Georges Pompidou - considérant les délais nécessaires à la réception des équipements et à la passation des actes à intervenir, le terme du traité de concession d'aménagement est fixé au 2 août 2019 – autorisation est donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 au traité de concession.

Question n° 7 – SA3M – Désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale des collectivités

Sur présentation de Monsieur Roger PUJOL, **à l'unanimité**, désignation de Monsieur Guy LAURET pour assurer la représentation de la commune au sein de l'assemblée spéciale, en remplacement de Monsieur le Maire qui, ayant été désigné par le conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour siéger au conseil d'administration la SA3M, ne peut plus siéger simultanément à l'assemblée spéciale - Monsieur Guy LAURET est autorisé à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par cette assemblée.

Question n° 8 – SYMBO – Pose de repères de crues – Autorisation

Sur présentation de Monsieur Jean-Paul FINART, **à l'unanimité**, adoption de l'autorisation de poser des repères de crues précisés ci-dessous ; Le SYMBO, dans le cadre du PAPI, prend en charge l'étude préalable à la pose des repères de crues.

N° du repère	Nom du site	Date de l'évènement
VEND_01_01	Intersection Teyron / Fontaine	29/09/2014
VEND_02_01	Intersection Teyron / Salaison	29/09/2014
VEND_03_01	Passage Yvonne BARRE	29/09/2014
VEND_04_01	Pont sur la Cadoule	29/09/2014

Question n° 9 – Elections – Institution des bureaux de vote au 1^{er} Mars 2019 – Demande de changement de siège des bureaux de vote n° 3 et 4

Sur présentation de Monsieur Max RASCALOU, **à l'unanimité**, adoption de la sollicitation auprès de Monsieur le Préfet le changement de siège des bureaux de vote n° 3 et 4 - Le nombre et la situation des bureaux de vote pour l'année 2019 seraient donc les suivants :

N°	Centralisateur	Situation
1	C	Espace Armingué 1 – 29 bis Avenue de la Gare
2		Espace Armingué 2 – 29 bis Avenue de la Gare
3		Halle des Sports 1 – Rue de la Cave Coopérative
4		Halle des Sports 2 – Rue de la Cave Coopérative
5		Ecole Maternelle La Ribambelle 1 – 2 Rue Alphonse Daudet
6		Ecole Maternelle La Ribambelle 2 – 2 Rue Alphonse Daudet

Question n° 10 – Personnel communal – Composition du Comité Technique (CT) en vue des élections professionnelles du 6 décembre 2018

Sur présentation de Madame Michèle GARCIA, **à l'unanimité**, fixation à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants - les listes de candidats au CT devront respecter une représentativité équilibrée de 73,27 % de femmes et de 26,73 % d'hommes – maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui du nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants – décision du recueil par le comité technique de l'avis des représentants de la collectivité.

Question n° 11 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs et recrutement d'un contractuel

Sur présentation de Monsieur Roger PUJOL, par **25 voix pour et 2 voix contre (M. ESPEROU – Mme ALLEMANT)** adoption de la modification du tableau des effectifs du personnel communal pour les besoins du service « Police municipale », comme suit :

Titulaires

- Suppression d'un poste de Brigadier à temps complet,
- Suppression d'un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet,
- Création d'un poste de Brigadier-chef principal à temps complet (Fin de détachement et intégration directe d'un agent issu de la filière technique sur un cadre d'emplois de la filière police municipale)

recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour des fonctions de chargé de mission, aux conditions suivantes :

- Motif de recrutement : accroissement temporaire d'activité,
- Durée hebdomadaire de service : temps non complet 20h/semaine,
- Missions : assister et conseiller M. le Maire à définir une politique de prévention, de proximité et de sécurité publique en réalisant un audit sur l'organisation et le fonctionnement du service de Police municipale, en proposant et en accompagnant la mise en œuvre de toutes actions idoines,
- Grade de recrutement : Attaché territorial,
- Rémunération : au maximum sur l'indice brut 712 du grade de recrutement,
- Conditions particulières : expérience professionnelle d'encadrement reconnue dans la sphère policière d'Etat, de la gendarmerie ou de la police municipale.

Question n° 12 - Personnel communal – Convention de partenariat de formation professionnelle territoriale avec le CNFPT

Sur présentation de Madame Cécile VEILLON, **à l'unanimité**, adoption et autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat à intervenir avec la délégation régionale du CNFPT - les crédits nécessaires, pour les seuls stages payants ou pénalités éventuelles relatives aux formations en intra, seront prévus aux budgets successifs de la commune.

Question n° 13 – Police Municipale – Convention avec l'Etat pour la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique – Adoption

Sur présentation de Monsieur Roger PUJOL, **à l'unanimité**, adoption du projet d'équiper la Police Municipale du dispositif sécurisé et dématérialisé de verbalisation des infractions mis en œuvre par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai) - adoption et d'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir avec Monsieur le Préfet de l'Hérault

Question n° 14 – MMM – Transfert des biens nécessaires à l'exercice des compétences – Etat de l'Actif

Sur présentation Monsieur Jean IBANEZ, **à l'unanimité**, approbation du projet de transfert d'actifs selon l'état annexé à la présente délibération et qui retrace l'ensemble des équipements, matériels et ouvrages transférés à Montpellier Méditerranée Métropole et nécessaires à l'exercice de ses compétences suite à sa mise en place – autorisation à M. le Maire de signer tout document relatif à cette affaire, et notamment le procès-verbal comptable à intervenir et toute pièce ou avenant afférent à celui-ci – la valeur nette comptable des biens transférés en pleine propriété suite à la mise en place de la Métropole s'établit, à la date du transfert, à 26.372.032,87 € - le transfert comptable, de la Ville de Vendargues à Montpellier Méditerranée Métropole, de la valeur des biens transférés en pleine propriété, se fera par opérations non budgétaires.

Question n° 15 – Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de Montpellier Méditerranée Métropole

Sur présentation de Madame Marie NAVARRO, **à l'unanimité**, conformément à l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Question n° 16 – MMM - Attributions de compensation 2018 provisoires suite à la CLETC du 29 mai 2018

Sur présentation de Monsieur Pierre DUDIEUZERE, **à l'unanimité**, approuver du montant de l'attribution de compensation provisoire 2018 tant en fonctionnement qu'en investissement, conformément aux tableaux ci-dessous :

Communes	Attribution de Compensation fonctionnement provisoire 2018	Attribution de Compensation fonctionnement provisoire 2018
	versée par la Commune à la Métropole	versée par la Métropole à la Commune
Baillargues	468 460,52	
Beaulieu	153 853,50	
Castelnau-le-Lez	2 126 479,83	
Castries	249 997,55	
Clapiers	587 385,33	
Cournonsec	85 601,42	
Cournonterral	527 253,16	
Fabrègues		142 606,71
Grabels	661 456,87	
Jacou	740 579,75	
Juvignac	1 924 868,69	
Lattes	481 000,04	
Lavrune		613 484,83
Le Crès	993 765,65	
Montaud	97 110,86	
Montferrier-sur-Lez	634 169,82	
Montpellier	41 226 615,07	

Murviel-lès-Montpellier	163 815,08	
Pérois	1 599 213,66	
Pignan	419 618,23	
Prades-le-Lez	719 631,29	
Restinclières	195 232,82	
Saint-Brès	194 839,17	
Saint-Drézéry	166 379,87	
Saint-Geniès-des-Mourgues	190 263,43	
Saint-Georges-d'Orques	299 787,35	
Saint-Jean-de-Védas	1 047 225,26	
Saussan	168 187,65	
Sussargues	237 847,33	
Vendargues		1 403 004,12
Villeneuve-lès-Maguelone	495 795,84	
TOTAL	56 856 435,04	2 159 095,66

Etablissement de l'AC investissement provisoire 2018 selon le tableau ci-dessous :

Communes	Attribution de Compensation investissement provisoire 2018	Attribution de Compensation investissement provisoire 2018
	versée par la Commune à la Métropole	versée par la Métropole à la Commune
Baillargues	94 905,00	
Beaulieu	22 780,00	
Castelnau-le-Lez	14 189,00	
Castries	92 053,00	
Clapiers	3 983,00	
Cournonsec	25 013,00	
Cournonterral	60 586,00	
Fabrègues	13 150,00	
Grabels	15 217,00	
Jacou	4 876,00	
Juvignac	217 537,00	
Lattes	380 986,00	
Lavérune	2 092,00	
Le Crès	133 070,00	
Montaud	18 683,00	
Montferrier-sur-Lez	2 616,00	
Montpellier	4 328 463,00	
Murviel-lès-Montpellier	23 413,00	
Pérois	338 200,00	
Pignan	74 343,00	
Prades-le-Lez	26 269,00	
Restinclières	16 365,00	
Saint-Brès	2 046,00	
Saint-Drézéry	39 378,00	
Saint-Geniès-des-Mourgues	24 175,00	
Saint-Georges-d'Orques	10 773,00	
Saint-Jean-de-Védas	257 051,00	
Saussan	1 066,00	
Sussargues	24 442,00	
Vendargues	12 391,00	
Villeneuve-lès-Maguelone	19 184,00	
TOTAL	6 299 295,00	0,00

Question n° 17 – Finances – Décision Modificative n° 1 postérieure au Budget Primitif 2018 – Adoption

Sur présentation de Monsieur Pascal FLOT, **par 25 voix pour et 2 (M. ESPEROU – Mme ALLEMANT)**

Lors du vote du Budget Primitif 2018, a été repris à tort le résultat d'investissement de l'exercice (Excédent de 20.554,82 €) au lieu du résultat comptable cumulé (résultat de clôture figurant au Compte Administratif et au Compte de Gestion 2017), qui, tenant compte du résultat reporté de l'exercice antérieur (Déficit de 521.915,70 €), s'élève à la somme de – 501.360,88 €.

Afin de rectifier le montant du résultat d'investissement repris au Budget Primitif 2018, dans le cadre d'une décision modificative n° 1 postérieure au Budget Primitif 2018, autorisation à Monsieur le Maire de procéder aux inscriptions et ajustements de crédits, ci-dessous :

Section de d'Investissement

Dépenses :

Chapitre 001 : Déficit reporté	+ 501.360,88 €
Chapitre 20 : Etudes	- 1.915,70 € (Article 2051)
Total =	+499.445,18 €

Recettes :

Chapitre 001 : Résultat reporté	- 20.554,82 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	+ 30.000,00 € (Article 1323)
Chapitre 16 : Emprunts	+ 490.000,00 € (Article 1641)
Total =	+499.445,18 €

La section d'investissement s'élève, en dépenses comme en recettes, à la somme de 3.094.861,23 €.

Question n° 18 – Marchés Publics – Construction d'un espace de convivialité au complexe sportif Guillaume Dides – Avenants aux lots n° 1 et 4 – Adoption

Sur Présentation de Monsieur Philippe BERETTI, **par 25 voix pour et 2 contre (M. ESPEROU – Mme ALLEMANT)**, adoption des avenants n° 1 aux lots n° 1 et 4, et autorisation est donnée à Monsieur le Maire de les signer,

Pour le lot n° 1 « Maçonnerie/Travaux divers » conclu avec la société Arts et Traditions (34970)

Montant initial	66.695,89 € H.T.
Avenant n° 1	<u>+ 14.751,00 € H.T.</u> (22,1%)
Nouveau montant lot n° 1	81.446,89 € H.T.

Pour le lot n° 4 « Plomberie » conclu avec la société S.M.E. (34000)

Montant initial	16.325,69 € H.T.
Avenant n° 1	<u>+ 1.071,69 € H.T.</u> (6,6%)
Nouveau montant lot n° 4	17.397,38 € H.T.

Question n° 19 – Commission Régionale Occitanie des Chevaux Territoriaux (CROCT) – Adhésion et désignation d'un représentant

Sur présentation de Monsieur Max RASCALOU, **à l'unanimité**, adoption de l'adhésion à la Commission Régionale Occitanie des Chevaux territoriaux (CROCT) - désignation de Monsieur Max RASCALOU comme représentant de la commune - les crédits nécessaires au règlement de la cotisation de la commune (0,05 € par habitant) sont inscrits aux budgets successifs de la commune – Chapitre 65 – autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Question n° 20 – Subventions aux associations pour l'année 2018

Sur Présentation de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, adoption de l'ensemble des subventions mentionnées au tableau d'attribution ci-dessous - les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune – chapitre 65

Monsieur Max RASCALOU ne prend pas part au vote.

Tableau d'attribution des subventions pour l'année 2018 - Annexe Délibération du 6 juin 2018

Associations	Attribution 2018
ASSOCIATIONS VENDARGUOISES	
ACHV (Atelier des Créateurs en Herbe de Vendargues)	2 000,00 €
ADMV (Association Danse et Musique de Vendargues)	11 000,00 €
AIAP (Atelier d'initiation aux Arts Plastiques)	1 000,00 €
Aïkido club vendarguais	600,00 €
Aînés de la Cadoule	4 500,00 €
ALPEV (Amicale Laïque des Parents d'Elèves de Vendargues)	18 000,00 €
APCV (Amicale du Personnel de la Commune de Vendargues)	4 000,00 €
Animajeune	1 800,00 €
APEL (Association de Parents de l'Enseignement Libre Ecole Saint Joseph)	2 500,00 €
Art et Tissu	520,00 €
Artistes atelier - 1ère demande -	350,00 €
ASCV / Tous en Forme	3 000,00 €
ASV (Association Skating Vendargues)	12 000,00 €
AVEEC (Association Vendargues Elevage Equitation Camargue)	5 000,00 €
AVEEC (Association Vendargues Elevage Equitation Camargue) - 20 ans -	5 000,00 €
Balades Randonnées Pédestres	1 000,00 €
C comme comédie	1 000,00 €
CASM (Club d'Activité Sous-Marine)	1 500,00 €
Cercle Occitan Vendarguais	2 000,00 €
Club Taurin La Muleta	30 000,00 €
Comité des Festivités de Vendargues	4 000,00 €
Couture Pour Tous	325,00 €
Crazy Dance Country Vendargues	1 800,00 €
Culture et Loisirs / Chorale Chant'vend'	3 500,00 €
Cyclo Club de Vendargues	2 000,00 €
Diane de Vendargues	7 000,00 €
Dynamic Art Danse	1 800,00 €
Elan Gymnique	1 500,00 €
Elle et danse	1 500,00 €
Fous Rires et Chansons	1 000,00 €
GPV (Groupement de Parents d'Elèves)	600,00 €
Hatha Yoga	467,00 €
Jardins Familiaux	600,00 €
Jidokwan	2 200,00 €
Joe Bar Team Soccer	350,00 €
Joe Bar Team Soccer - 10 ans -	150,00 €

Judo Club Vendargues	1 100,00 €
Lask'art	1 500,00 €
Mémoire de Vendargues - <i>1ère demande</i> -	350,00 €
Modélisme Ferroviaire Vendarguais	1 500,00 €
Musicalme	1 400,00 €
Musicalme - <i>10 ans</i> -	1 600,00 €
Musique pour tous	1 000,00 €
Nat tam Boxe Thaï	500,00 €
Photo Club de Vendargues	1 100,00 €
PIV (Point d'Interrogation Vendarguais)	37 000,00 €
REV (Rugby Ecole de Vendargues)	4 500,00 €
Saint Théodorit de Vendargues	2 500,00 €
Scrabble pour Tous	350,00 €
Secours Catholique	600,00 €
Sevi'dance	2 000,00 €
Sous mon aile	350,00 €
Tambourin club Vendargues	1 200,00 €
Tennis de table Vendargues	2 500,00 €
Tennis-Club Vendargues	5 000,00 €
Théâtre de l'Amandibulle	950,00 €
Théâtre de poche	1 100,00 €
Tran-sportez-vous bien	1 000,00 €
Vendargues Athlétisme	3 000,00 €
Vent d'Animations	800,00 €
Vie et Bobine	500,00 €
What the fest productions	350,00 €

Associations	Attribution 2018
AUTRES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS	
ADIL de l'Hérault	310,00 €
AECRC (Association des Eleveurs de Chevaux de Race Camargue)	2 000,00 €
APCC (Association des Présidents de Course Camarguaise)	400,00 €
Collège la Voie Domitienne - <i>déjà votée le 30/01/2018</i> -	500,00 €
Felibrige Languedoc-Roussillon	500,00 €
GDON Est Montpellier	120,00 €
Handball Castries Vendargues	3 200,00 €
Ligue contre le cancer	500,00 €
Prévention routière	300,00 €
SMLH (Société des membres de la Légion d'Honneur de l'Hérault)	500,00 €
Volley-Ball du Canton de Castries	800,00 €
TOTAL	220 942,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.